

Le 1<sup>er</sup> juillet 2013

**Une nouvelle grille de carrière des agents de catégorie C ...**

**Alléchante à première vue ... mais « attention » aux modalités de reclassement !**

Le 27 mai 2013, Solidaires Fonction Publique vous donnait ses premières impressions sur la grille de rémunération des agents de catégorie C proposée par le ministère de la Fonction publique dans le cadre des « mesures d'urgences applicable au premier janvier 2014 ».

Le document fourni était plus que synthétique puisqu'il ne présentait que les bornages de début et de fin de grade (attribution de 7 ou 8 points d'indices) des différentes échelles de rémunération. Pour Solidaires Fonction publique, même s'il ne s'agissait que de répondre à des mesures d'urgence faites pour arrêter la spirale infernale que constitue la « course au SMIC » et le défaut de revalorisation de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, l'évolution proposée, nettement insuffisante, ne pouvait être acceptable.

Le 28 juin 2013, et dans l'attente d'une réforme structurelle plus importante de toutes les grilles pour laquelle une négociation sera ouverte à l'automne 2013, **une nouvelle grille C applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014** nous a été présentée. Plus complète que la précédente, cette grille détaille la revalorisation envisagée pour chaque échelon de chaque grade (voir au verso). **Un abondement de 5 points est également prévu en 2015, pour l'ensemble de la grille.** Par ailleurs, également au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et ceci afin de maintenir les écarts de rémunération, **les deux premiers échelons de la grille indiciaire de la catégorie B seraient revalorisés de 7 points.** En 2015, les deux premiers échelons seraient à nouveau revalorisés respectivement de 5 et 6 points, le 3<sup>ème</sup> échelon de 7 points et le 4<sup>ème</sup> de 1 point.



### Ce que pense Solidaires Fonction Publique de cette revalorisation de la grille C ?

**La grille proposée porte le minimum de rémunération mensuel à l'indice 316 soit à 1 463 euros bruts ... c'est nettement insuffisant !**

Pour Solidaires FP la proposition laisse à penser que la course au SMIC n'est pas terminée ... ou que celui ci ne sera que très peu augmenté d'ici 2015.

**Pour Solidaires, le salaire minimum actuel de 1 430,76 euros doit être immédiatement porté à 1 700 euros soit à 1,20 % du SMIC actuel.**

**Une grille qui conserve toujours quatre grades ... C'est au minimum deux de trop !**

Pour Solidaires, cette nouvelle grille conserve quatre grades, ce qui est trop, bien trop ... du fait de la multiplication des barrages générés par les multiples tableaux d'avancement.

Pour Solidaires : une véritable carrière linéaire de catégorie C ne peut se concevoir, dans l'immédiat, qu'en deux voire maximum trois grades... avec la disparition du 1<sup>er</sup> grade actuel et l'accueil en pied de grade dans le 2<sup>ème</sup> grade (actuel) des recrutements sans concours.

Une réduction du nombre de grades s'impose !

**Même si la nouvelle grille est, à première vue alléchante, des précisions importantes doivent être apportées afin que les représentants de Solidaires puissent être en mesure de se prononcer. Il en est ainsi :**

- des modalités de reclassement dans cette nouvelle grille car les modalités de passage dans la nouvelle carrière C (JACOB) en 2006 et le passage de l'ancienne carrière B dans la nouvelle (NES B en 2010) ont laissé d'amers souvenirs et de multiples incompréhensions pour les agents (allongement de carrière, perte d'ancienneté acquise, accès au dernier grade digne d'un parcours du combattant, etc.) ;

- qu'en sera-t-il des grilles atypiques des trois versants ?

Par ailleurs, Solidaires veillera à ce que la nouvelle carrière C ne génère pas d'injustice ou d'enjambement lors de promotions de C en B.

Enfin, Solidaires s'opposera à toute fusion de corps, techniques ou administratifs, dans des corps interministériels à gestion ministérielle.

### Grade 4 – Echelle 6 – en bleu propositions pour 2014

Echelon	IM	IM proposé	Gain IM	Durée
9 nouveau		457	+ 15	
8	430	442	+ 12	4
7	416	430	+ 14	4
6	394	416	+ 22	4
5	377	402	+ 25	3
4	360	390	+ 30	3
3	347	378	+ 31	3
2	336	368	+ 32	2
1	325	359	+ 34	2

### Grade 3 – Echelle 5

Echelon	IM	IM proposé	Gain IM	Durée idem
11	392	402	+ 10	
10	379	390	+ 11	4
9	362	379	+ 17	4
8	350	371	+ 21	4
7	338	363	+ 25	4
6	328	355	+ 27	3
5	318	348	+ 30	3
4	314	341	+ 27	3
3	313	334	+ 21	2
2	312	327	+ 15	2
1	311	321	+ 10	1

### Grade 2 – Echelle 4

Echelon	IM	IM proposé	Gain IM	Durée idem
11	369	377	+ 8	
10	356	370	+ 14	4
9	345	363	+ 18	4
8	335	356	+ 21	4
7	325	349	+ 24	4
6	316	343	+ 27	3
5	314	337	+ 23	3
4	313	332	+ 19	3
3	312	327	+ 15	2
2	311	322	+ 11	2
1	310	318	+ 8	1

### Grade 1 – Echelle 3

Echelon	Nouvel échelon	IM	IM proposé	Gain IM *	Durée	Durée
11	10	355	358	+ 3		
10	9	338	351	+ 25	4	4
9	8	326	345	+ 26	4	4
8	7	319	339	+ 24	4	4
7	6	315	333	+ 19	4	3
6	5	314	327	+ 14	3	3
5	4	313	323	+ 11	3	3
4	3	312	320	+ 9	3	2
3	2	311	318	+ 8	2	2
2	1	310	316	+ 7	2	1
1	supprimé	309	-	-	1	-

\* compte tenu de la suppression du 1<sup>er</sup> échelon à l'indice 309

La proposition faite ne nous satisfait pas car elle ne redonne pas, comme l'administration le prétend, l'amplitude nécessaire à un bon déroulement de la carrière.

La proposition donne une augmentation du différentiel entre le début et la fin de grille (316 à 457) qui n'est augmentée que de 20 points. Le différentiel de l'ancienne grille était de 122 points, soit 565 euros, pour une carrière organisée en 30 ans. N'octroyer que 20 points, soit 93 euros de plus pour une carrière qui se déroulerait en 34 années, c'est vraiment peu et ce n'est pas payer cher la technicité et les qualifications des agents de catégorie C.

Par ailleurs, où est l'amélioration de la carrière lorsque l'on constate que :

- les amplitudes entre le 1<sup>er</sup> échelon et le dernier échelon du 2<sup>ème</sup> grade et du 3<sup>ème</sup> grade restent identiques (respectivement 59 points et 81 points) ;

- l'amplitude diminue de 4 points pour le 1<sup>er</sup> grade (avec la suppression d'un échelon de durée d'un an) et de 7 points pour le dernier grade (avec une durée rallongée de 4 ans du fait de la création d'un échelon supplémentaire) ?

Enfin, l'augmentation de 5 points prévue pour tous les échelons en 2015, ne garantit en aucun cas que la course au SMIC sera stoppée ! ... à moins que la refonte globale des carrières prévue pour octobre 2013 ne vienne enfin booster l'ensemble des grilles et ainsi compenser les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plus de 10 ans.

Solidaires revendique une valeur du point portée immédiatement à 5 euros et une attribution de 60 points d'indice pour toutes et tous, soit 300 euros !

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion sur la nouvelle carrière C  
mardi 9 juillet 2013**

#### 1<sup>er</sup> grade B pour 2014

1<sup>er</sup> échelon porté de l'indice 314 à 321 (+ 7)  
2<sup>ème</sup> échelon porté de l'indice 316 à 323 (+ 7)

#### 1<sup>er</sup> grade B pour 2015

1<sup>er</sup> échelon porté de l'indice 321 à 326 (+5)  
2<sup>ème</sup> échelon porté de l'indice 323 à 329 (+6)  
3<sup>ème</sup> échelon porté de l'indice 325 à 332 (+7)  
4<sup>ème</sup> échelon porté de l'indice 334 à 335 (+1)